



Kiwi

N°21
04/10/2018



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN

FDGDON 47

e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°21 du 04/10/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : risque durant la récolte et la défeuillaison.
- **Punaises phytophages** : captures de punaises diaboliques dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et premières captures en Lot-et-Garonne.
- **Drosophila suzukii** : les captures restent faibles.

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

Les températures automnales et les périodes humides sont particulièrement favorables aux contaminations bactériennes, les plaies de cueillette et de chute des feuilles constituent des portes d'entrée pour la bactérie.

Evaluation du risque

La récolte et la chute des feuilles représentent des périodes à risque.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de réaliser les opérations qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie par temps humide et protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Punaises phytophages**

Dans le cadre du réseau de piégeage *Halyomorpha halys* mis en place cette année par le Bureau national Interprofessionnel du Kiwi, 11 pièges (dont 3 du réseau BSV) ont été installés à partir du mois de juillet en Nouvelle-Aquitaine.

Les captures de la punaise diabolique *Halyomorpha halys* (larves et adultes) se poursuivent sur les parcelles des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et les premières prises ont été enregistrées mi-septembre sur une parcelle en Lot-et-Garonne. Contrairement à ce qui a été indiqué dans le dernier bulletin (erreur de détermination), aucune prise n'a jusqu'à présent été enregistrée dans le piège installé en Gironde.

Des piqûres sur fruits ont été observées en parcelle de kiwis à chair jaune dans les Pyrénées-Atlantiques.



Adultes et larves d'*Halyomorpha halys*
(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)



Larve d'*Halyomorpha halys* et piqûres d'alimentation
(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)



Dégâts internes de piqûres sur fruit (à droite)
(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)

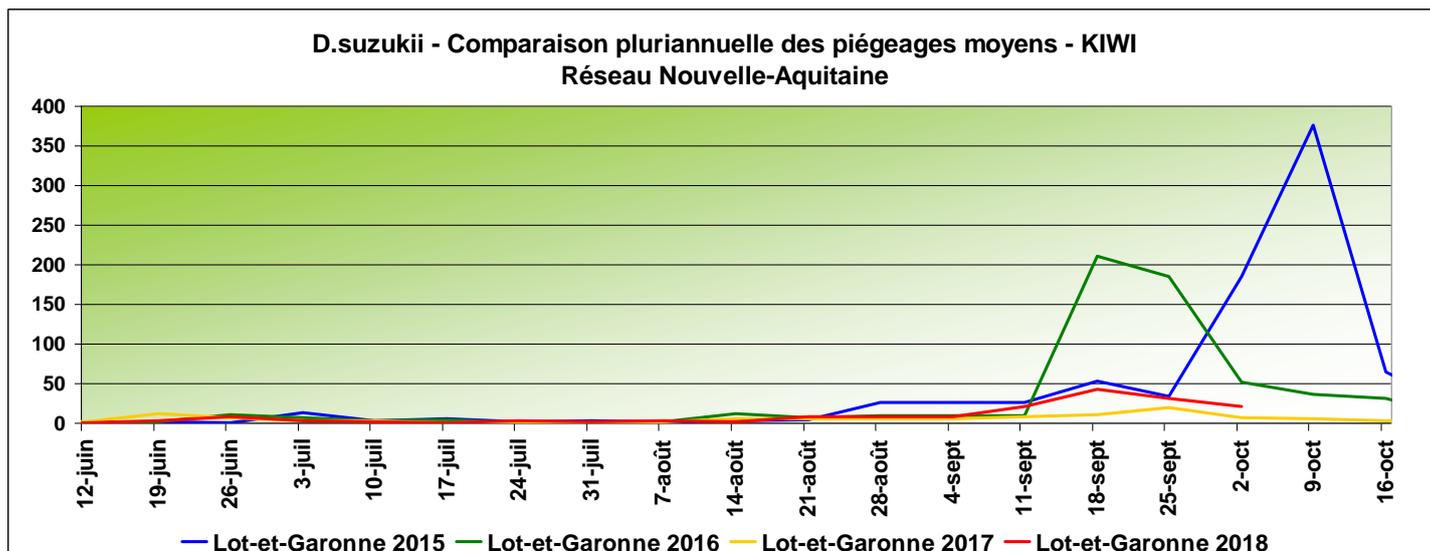


Larve d'*Halyomorpha halys* et piqûres plus anciennes
(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)

La présence d'autres punaises, principalement *Nezara viridula*, est également notée sur les différentes parcelles avec une hausse des prises depuis début septembre.

- **Drosophila suzukii**

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent globalement faibles.



Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques telles que la destruction des fruits atteints afin de limiter son développement sont à privilégier.

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : chrysopes, araignées, syrphes...



Syrphe



Trombidium



Chrysope

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "